

2

Mai 2021 - Création compte Instagram

Charte d'utilisation Instagram



Administration communale de Montigny-le-Tilleul
Service communication - Mai 2021

CHARTE D'UTILISATION

Informations importantes :

- le compte Instagram est administré par le service communication, elle n'est en aucun cas un lieu de débat politique ;
- le compte Instagram est administré pendant les horaires de travail (du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 13h30 à 16h30) ;
- le compte Instagram n'est pas un moyen de communication avec les services communaux ou les mandataires.

Le compte Instagram de la commune de Montigny-le-Tilleul vise un développement du référencement de l'entité à travers les multitudes de paysages bucoliques qui n'attendent qu'à être photographiés ! Régulièrement, photographies et stories viendront alimenter le compte afin de vous présenter un paysage, une initiative, un événement ou encore les coulisses de l'administration communale. Ce projet se développera au fil du temps.

Vous pouvez montrer votre intérêt pour un contenu en le « likant », en l'enregistrant, en le partageant ou en le commentant. Cependant, nous souhaitons que ce compte conserve un environnement sain et serein. C'est pourquoi, votre contribution à celle-ci nécessite l'acceptation sans réserve des règles précisées dans la charte d'utilisation ci-après.

Vos commentaires et messages :

- les commentaires n'engagent que la pleine et entière responsabilité de l'auteur ;
- seuls les commentaires en lien direct avec le contenu sont admis, les autres, hors-sujet seront masqués/supprimés ;
- la page n'est pas destinée à l'échange d'informations liées à des situations problématiques individuelles ou à des règlements de comptes personnels. Les utilisateurs s'engagent au respect mutuel ;
- les commentaires à caractère publicitaire et commercial sont interdits sauf autorisation particulière ;

Sont formellement interdits :

- les propos à caractère raciste, xénophobe, homophobe, négationniste, révisionniste, haineux, injurieux, diffamatoire ou choquant qui attaquent, menacent ou dévalorisent un individu ou un groupe d'individus ;
- les propos d'incitation aux crimes et délits, divulgation d'informations personnelles (mail, téléphone, adresse,...) ;
- le détournement de l'usage de la page pour y exercer de la propagande ou du prosélytisme politique, religieux ou sectaire ;

Tout utilisateur a la possibilité de signaler les commentaires inadaptés. Le(s) administrateur(s) du compte se réservent donc le droit de masquer ou supprimer tout commentaire inadéquat. Si l'utilisateur déjà averti réitère, il pourrait être banni définitivement par le(s) administrateur(s) du compte Instagram communal. Ces derniers signaleront aux autorités compétentes les propos susceptibles de porter atteinte à la dignité des personnes et de constituer un délit.

Repost de photos d'utilisateurs Instragram

Si vous postez des photos prises sur l'entité et que vous souhaitez que nous puissions les reposer sur le compte communal, n'hésitez pas à utiliser ces méthodes :

- identifiant le compte "**communedemontignyletilleul**" sur la photo
- utiliser les nouveaux hashtags **#ilove6110** ou **#ilove6111**

Nous mentionnerons le compte à partir duquel la photo a été postée !

Nous nous laissons la liberté de sélectionner les photos qui seront relayées ou non et ce, sans avertissement ou délai de publication.

Repost de photos de citoyens non utilisateurs d'Instagram

Si vous souhaitez nous transmettre des clichés afin que nous puissions les poster sur le compte Instagram mais que vous ne souhaitez pas créer un compte sur Instagram, vous pouvez nous envoyer vos clichés par mail.

Idéalement via WeTransfer à l'adresse : **communication@montignyletilleul.be**

Si vous tenez à ce que l'on mentionne votre nom, merci de le spécifier clairement dans le mail. Nous nous laissons la liberté de sélectionner les photos qui seront relayées ou non et ce, sans avertissement ou délai de publication.

Droit à l'image :

Il se pourrait que pour illustrer l'une ou l'autre de nos publications, nous postions des photos prises lors de manifestations publiques. C'est généralement apprécié par les utilisateurs. Cependant, nous sommes soucieux de respecter le droit à l'image de chacun. Il est matériellement et techniquement impossible de demander l'accord de toutes les personnes présentes sur les photos prises lors d'évènements, c'est pourquoi, si vous apparaissez sur l'une d'entre elles contre votre gré, vous pouvez en exiger la suppression via l'adresse : **communication@montignyletilleul.be**

Votre demande sera exécutée dans les plus brefs délais (merci de tenir compte des horaires de travail des agents communaux : du lundi au vendredi de 08h-12h et 13h30-16h30).